

Consultation publique

Construction du poste de ventilation mécanique Bellechasse

Consultation publique sur le poste de ventilation mécanique (PVM) Bellechasse

**Réponse de la STM pour donner suite à la
correspondance envoyée par la Commission le 19
décembre 2024**

9 janvier 2025

Réponse de la STM pour donner suite à la correspondance envoyée par la Commission le 19 décembre 2024

Comme demandé par la Commission, l'ensemble des documents devant faire partie du dossier de documentation ont été déposés le ou avant le 9 janvier 2025.

Considérant l'extension du délai pour le dépôt des mémoires écrits au 21 janvier 2025, la STM comprend et accepte la demande de la commission de reporter au 21 mars 2025 la date du dépôt du rapport.

En ce qui concerne la publication du rapport, la STM le rendra disponible sur son site internet dès que possible. Il est à noter qu'une fois le rapport déposé par la présidente de la Commission auprès du Comité - Suivi des actifs (STM), plusieurs étapes internes doivent être effectuées. Les différentes instances ainsi que le comité de suivi des actifs peuvent recommander que des modifications ou des ajustements soient apportés au projet.

De plus, un plan d'action doit être développé en réponse aux recommandations du rapport. Ce n'est qu'une fois ces étapes internes terminées que le président du Comité - Suivi des actifs (STM) soumet le rapport de la Commission et le plan d'action aux membres du conseil d'administration, conformément à la politique corporative 1.14 encadrant les consultations publiques.

En prenant compte des étapes internes, du calendrier décisionnel des différentes instances impliquées et en présumant que la Commission pourra transmettre son rapport le 21 mars 2025, nous prévoyons le dépôt du rapport final et du plan d'action sur le site internet de la STM d'ici le 1^{er} mai 2025.

Correspondance de la Commission envoyée le 19 décembre 2024 à la secrétaire corporative de la STM

De : Bourgeois, Marguerite

Envoyé : 19 décembre 2024 15:35

À : Barezi, Nicole N.

Cc : Jacques Besner; Gabriel Laferrière; Céline Girard

Objet : [EXTERNE] STM Bellechasse: Prolongation du délai de dépôt des mémoires jusqu'au 21 janvier 2025

Madame,

La présente donne suite à la demande que vous avez formulée hier, à savoir que la période de dépôt des mémoires relatifs à la consultation publique sur le projet de construction du PVM Bellechasse soit de nouveau prolongée, et ce jusqu'au mardi 21 janvier 2025, à 17h.

La Commission est d'accord pour prolonger le délai de dépôt des mémoires, en autant que tous les documents devant faire partie du dossier documentaire de la STM soient disponibles sur le site de la consultation le ou avant le 9 janvier 2025.

La politique corporative 1.14 de consultation publique de la STM prévoit que la Commission doit déposer au plus tard 90 jours suivant la dernière assemblée des séances d'expression des opinions. Dans le cas qui nous occupe, la dernière séance ayant eu lieu le 10 décembre 2024, le rapport de la Commission devrait être déposé au plus tard le 10 mars 2025. Compte tenu de la demande d'extension du délai pour le dépôt des mémoires, la Commission demande que la date butoir pour le dépôt de son rapport final soit reportée au vendredi 21 mars, sous réserve d'ajustement selon le volume de mémoires à traiter.

La Commission réitère la demande des citoyens d'être informés de la date à laquelle ils pourront prendre connaissance du rapport final.

Nous vous saurions gré de déposer cette communication ainsi que votre réponse sur le site de la consultation.

Veuillez agréer, madame, mes salutations distinguées

Marguerite Bourgeois

Présidente

Commission de consultation publique sur la construction du PVM Bellechasse